# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 JUIN 2009

<u>Étaient présents</u>: MM. LE BOUEDEC Joseph, LE SCANFF Didier, DORN Delphine, L'HOSTIS Stéphanie, MARTIN Jean-Pierre, LE TROUHER Erwan, HOUEIX Magali, EZANIC Jean-Louis, DETLOF-CHAPUT Stéphanie, LE DÉVÉHAT Yannick, JOUAN Isabelle, LE LIBOUX Claude, ELLIAS Claude, ROBIN Evelyne, MORAUT Philippe.

#### LOTISSEMENT COMMUNAL « LES HAUTS DE BELLEVUE »

#### Fixation du prix de vente des lots :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des estimations des travaux et aménagements du futur lotissement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions, décide de fixer le prix de vente du terrain par lot et non par mètre carré.

Les prix des lots sont établis en hors taxes, comme suit :

<u> </u>	ranc	he	feri	me	:

inche ferme:					
-	Lot $n^{\circ} 1$ –	17 250 €			
-	Lot $n^{\circ} 2$ –	17 051 €			
-	Lot $n^{\circ} 3$ –	9 900 €			
-	Lot $n^{\circ} 4$ –	8 871 €			
-	Lot n° 5 −	10 625 €			
-	Lot n° 6 −	12 725 €			
-	Lot $n^{\circ}$ 7 –	12 005 €			
-	Lot $n^{\circ} 8$ –	11 407 €			
-	Lot n° 9 –	12 298 €			
-	Lot n° 10 –	10 814 €			
-	Lot n° 11 –	12 665 €			
-	Lot n° 12 –	12 578 €			

#### Tranche 2:

Tranche 2:						
-	Lot n° 13 –	11 482 €				
-	Lot n° 14 –	14 178 €				
-	Lot n° 15 -	12 621 €				
-	Lot n° 16 –	9 745 €				
-	Lot n° 17 –	12 079 €				
-	Lot n° 18 –	11 663 €				
-	Lot n° 19 –	9 567 €				
-	Lot $n^{\circ}$ 20 -	8 493 €				
-	Lot n° 21 –	10 759 €				
-	Lot $n^{\circ}$ 22 –	11 267 €				
-	Lot n° 23 –	12 099 €				
-	Lot $n^{\circ}$ 24 –	12 122 €				

#### **Le Pass foncier :**

Monsieur le Maire rappelle le principe du Pass foncier.

Le Pass foncier facilite l'achat d'une résidence principale dans le neuf, en permettant d'acheter en deux temps, le logement d'abord et le terrain ensuite.

#### Conditions:

Pour bénéficier du Pass-foncier, il faut :

- être primo-accédant (devenir propriétaire pour la première fois) de sa résidence principale,
- disposer de ressources inférieures aux plafonds du prêt social location accession (PSLA),
- être bénéficiaire d'une aide à l'accession sociale à la propriété, attribuée par une ou plusieurs collectivités territoriales ou par un groupement de collectivités territoriales du lieu d'implantation du logement (dispositif identique à celui de la majoration du prêt à taux zéro).

Le conseil municipal décide de ne pas figer les lots qui pourraient bénéficier de ce dispositif ni d'en limiter le nombre.

#### MODIFICATION DES HEURES DE TRAVAIL DU PERSONNEL COMMUNAL:

Monsieur le Maire rappelle la rénovation des W.C. publics du village de Quelven. Les travaux vont s'achever dans les prochains jours et la mise en service est prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Il est nécessaire de prévoir un nettoyage régulier des WC et il est proposé à l'assemblée d'octroyer les heures de travail à Mme LE CORRE Nathalie qui intervient déjà dans ce domaine au centre bourg.

Le planning d'intervention est prévu comme suit :

- 2 fois par semaine sur la période du 10 juillet au 20 août,
- 1 fois par semaine du 1<sup>er</sup> mai au 10 juillet et du 20 août au 30 septembre,
- 2 fois par mois du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril.

Le temps de présence annualisé est estimé à 32 h 25.

Monsieur le Maire propose donc au conseil de modifier le temps de travail de Mme LE CORRE Nathalie comme suit :

- 29 h 30 au lieu de 28 h 62 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Le conseil municipal, après avoir délibéré accepte la modification du temps de travail de Mme LE CORRE avec effet du 1<sup>er</sup> juillet 2009,

# <u>DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE DE PLOËRDUT/GUÉMENÉ :</u>

Monsieur le Maire fait savoir que l'association du multi accueil de Ploërdut/Guémené présente une demande exceptionnelle de subvention. Cette association assure l'accueil petite enfance qui n'est pas proposé sur la commune.

L'activité générée par l'accueil des enfants de GUERN s'élève à 134 h 75 pour l'année 2008 et concerne 2 familles et à 343 h ½ pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2009 pour 3 familles.

Monsieur le Maire pose le principe des nourrices agréées qui pourraient, aussi, demandées une aide à la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de reporter sa décision et demande que l'association « Les PEP 56 » communique les prix réels restants à la charge des familles ainsi le coût généré par la présence des enfants de la commune.

# <u>RÉNOVATION DE LA CUISINE DE LA SALLE POLYVALENTE – AVENANTS À TRAVAUX :</u>

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 28 mai 2009 validant les offres concernant les travaux de la salle polyvalente.

Lors du démarrage des travaux des dégâts considérables, dus à des infiltrations d'eaux, sont apparus. L'architecte préconise donc de traiter ce gros problème, en réalisant du béton hydrofugé contre le soubassement du bâtiment.

Des travaux supplémentaires pour plusieurs corps de métier vont devoir être réalisés (maçonnerie, isolation, électricité, plomberie, carrelage ...).

<u>Le lot n° 1</u> — Maçonnerie attribué à l'entreprise LE FORT pour un montant de 13774.54 € HT ne prévoyait pas de traiter l'humidité sur toute la longueur du mur de la salle polyvalente (côté ouest). Le montant de ces travaux supplémentaire s'élève à 4411.41 € HT

D'autre part, il est recommandé de réaliser un SAS pour empêcher les poussières de pénétrer dans la salle pendant toute la durée des travaux. Montant estimé à 225.00 € HT.

L'avenant présenté s'élève donc à un montant total de 5486.95 € HT, soit 6562.40 € TTC.

<u>Le lot n° 5</u> – Cloisons sèches – isolation attribué à l'entreprise LE SOURN HABITAT pour un montant de 3609.47 € HT ne prévoyait pas de réaliser les travaux de doublage de la cuisine (mur côté cour de l'école). Le montant de ces travaux supplémentaire s'élève à 999.60 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré DÉCIDE de prendre en charge ces plus values et de MODIFIER les marchés qui s'élèvent désormais à 18410.95 € HT, soit 22019.50 € TTC, pour le lot maçonnerie et à 4609.07 € HT, soit 5512.44 € TTC, pur le lot cloisons sèches – isolation.

#### CHOIX DE L'ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE DES PANNEAUX DE SIGNALISATION :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision de renouveler les panneaux de signalisation des villages, de poser des balises à Vorlen, de signaler les ponts et de finir la signalétique du bourg suite à l'aménagement de la 2<sup>ème</sup> tranche.

Plusieurs entreprises ont été contactées et ont établi des propositions, à savoir :

Entreprises	LA CROIX	ACCES ATLANTIQUE	SES SÉCURITÉ ET
	SIGNALISATION		SIGNALISATION
Montant	4664.95 € TTC	6901.66 € TTC	4357.27 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DÉCIDE de retenir l'entreprise S.E.S. Sécurité et signalisation pour réaliser la fourniture de l'ensemble des panneaux

La pose sera confiée aux agents techniques de la commune.

# UTILISATION DU DOMAINE PRIVÉ :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le positionnement de l'emplacement des containers à ordures ménagère, rue des Cités et de l'utilisation de 4.5 m² de la propriété de Mme MESTRIC Claudine. Une convention d'utilisation du domaine privé a été proposée à Mme MESTRIC pour une durée de 10 ans moyennant la somme de 500 € de dédommagement. Mme MESTRIC accepte la convention proposée.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer ladite convention et à verser, à titre de dédommagement, la somme de  $500 \in$  à Mme MESTRIC.

## **ÉCOLE NUMÉRIQUE RURALE:**

Monsieur le Maire fait savoir que le copieur de l'école n'est pas exploitable par le réseau numérique. Une proposition d'un copieur CANON d'occasion numérique noir et blanc et couleur, connecté au réseau nous est présenté par BUREAU 56 au prix de 2000 € HT moins la reprise de l'ancien copieur à 350 € HT, soit 1650 € HT, avec un contrat de service de 0.048 € HTpour le copies couleurs et de 0.005 € HT pour les copies noir et blanc.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte l'acquisition de ce copieur sous réserve que le dossier de candidature de l'école publique à l'école numérique rurale soit accepté.

#### **PROPOSITION SPECTACLE:**

Mme DETLOF/CHAPUT Stéphanie fait savoir qu'une compagnie de théâtre, la Compagnie CRUE de Saint Germain des Prés, propose de présenter un spectacle de rue au cours du mois de juillet. La proposition faite comporte 2 spectacles, un de 30 mn et un de 45 mn avec une pause entre les 2. Ce spectacle s'adresse à tout public. Il serait intéressant de proposer cette animation dans le cadre d'une fête. Les membres du comité des fêtes, élus, proposent de réaliser cette animation, dans le cadre des fêtes locales, le vendredi 24 juillet au soir (19 h 30). Le spectacle se déroulerait sous le chapiteau dressé pour le repas du samedi 25 juillet. La réponse définitive sera donnée, après rencontre du bureau, à la fin du prochain week-end.

## RENDU DE L'ÉTUDE ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS PUBLICS :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le détail et le coût des travaux à réaliser qui s'élève à 314670 €. La restitution définitive du dossier sera faite le mardi 21 juillet 2009 à 10 h par le Bureau Véritas.

Monsieur le Maire propose de réaliser les petits travaux rapidement et de traiter les gros travaux au cours des divers chantiers qui se présenteront. Monsieur le Maire préconise de traiter le problème d'accessibilité de la salle polyvalente puisque les travaux de rénovation de la cuisine sont actuellement en cours. Le chiffrage de ces travaux a été demandé à l'architecte en charge de la rénovation de la salle polyvalente.

### KINÉ OUEST - ACTION ÉQUILIBR'ÂGE :

Monsieur le Maire fait savoir qu'une action de prévoyance (prévention des risques de chutes) destiné à un public de 65 ans et plus va être organisée à GUERN par Kiné Ouest Prévention en partenariat avec le CCAS et Pondi CLIC. Cette action est financée par l'Assurance Maladie et le Conseil Général.

Cette action se déroulera en 3 temps :

- 1. 1<sup>ère</sup> réunion préparatoire en mairie le jeudi 24 septembre à 14 h,
- 2. Conférence à la salle polyvalente le mercredi 4 novembre à 14 h 30,
- 3. Ateliers (8 séances pour 15 €) à la salle polyvalerte du mercredi 18 novembre 2009 au mercredi 20 janvier 2010.

#### **COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES:**

#### Commission des travaux :

M. LE SCANFF fait savoir qu'une réunion a eu lieu le 8 juin. Il s'avère qu'un gros problème figure au niveau de la voirie et surtout des chemins d'exploitation qui demandent de grosses réparations. Il va falloir réfléchir à des solutions économiques.

En ce qui concerne la sécurité routière, des dos d'âne, tel que préconisé lors des réunions de sécurité routière, ne seront pas réalisés sur les routes de la commune.

Pour ce qui relève de l'élagage des arbres, un courrier sera adressé à tous les propriétaires allant de Corn er Pont vers Touldorhent (des 2 côtés de la route). Les transports scolaires sont gênés par les branches. Les travaux devront être réalisés avant le 15 août, à défaut une entreprise sera mandatée aux frais des propriétaires pour effectuer l'élagage.

#### **GUERN – ACTUS DE JUILLET:**

Tous les articles sont à déposer avant le 29 juin. Le tirage doit être achevé pour le 1<sup>er</sup> juillet. La distribution sera faite les 6 et 7 juillet.

#### **QUESTIONS DIVERSES:**

#### L'ART DANS LES CHAPELLES:

Monsieur MARTIN fait savoir que l'inauguration aura lieu le 11 juillet. Sur réservation, un repas peut être pris à Locmeltro.

#### MELL BENIGUET:

M. MARTIN informe l'assemblée qu'il serait intéressant d'exposer le mell béniguet à Locmeltro. Il va falloir trouver un support sécurisé.

#### ANIMATEUR EUROPE:

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Région Bretagne lance un appel à candidatures pour recruter des intervenants « animateur Europe ».

Ces intervenants interviendront dans les établissements scolaires, les organismes de formation et les collectivités locales. Ils bénéficieront d'une formation préalable afin de conforter leurs connaissances. Les candidatures doivent parvenir à la Région Bretagne avant le 15 juillet 2009.

#### ASSOCIATION L'HERMINE GUERNATE:

Monsieur LE TROUHER fait savoir qu'il y a un changement d'entraîneur. Monsieur ORHANT Mickaël devient entraîneur à la saison prochaine.

Quelques améliorations ont été demandées, à savoir :

- modifier l'orientation des projecteurs ou en ajouter un (le centre du terrain n'est pas éclairé),
- tondre les buts, ce qui n'est pas réalisé car le filet ne se relève pas ; il serait judicieux de poser un filet rabattable qui pourrait facilement être relevé,
- acheter un but mobile.